

Tracer les axes de symétrie (s'il y en existe) de ces panneaux de signalisation :



Matières radioactives radiations ionisantes



Charges suspendues



Véhicules de manutention



Danger électrique



Danger général



Rayonnement laser



Matières comburantes



Radiations non ionisantes



Champ magnétique important



Trébuchement



Chute avec dénivellation



Risque biologique



Basse température



Matières nocives ou irritantes *



Défense de fumer



Flamme nue interdite et défense de fumer



Interdit aux piétons



Défense d'éteindre avec de l'eau



Eau non potable



Entrée interdite aux personnes non autorisées



Interdit aux véhicules de manutention



Ne pas toucher



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de l'ouïe



Protection obligatoire des voies respiratoires



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire des mains



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire de la figure



Protection individuelle obligatoire contre les chutes



Passage obligatoire pour piétons

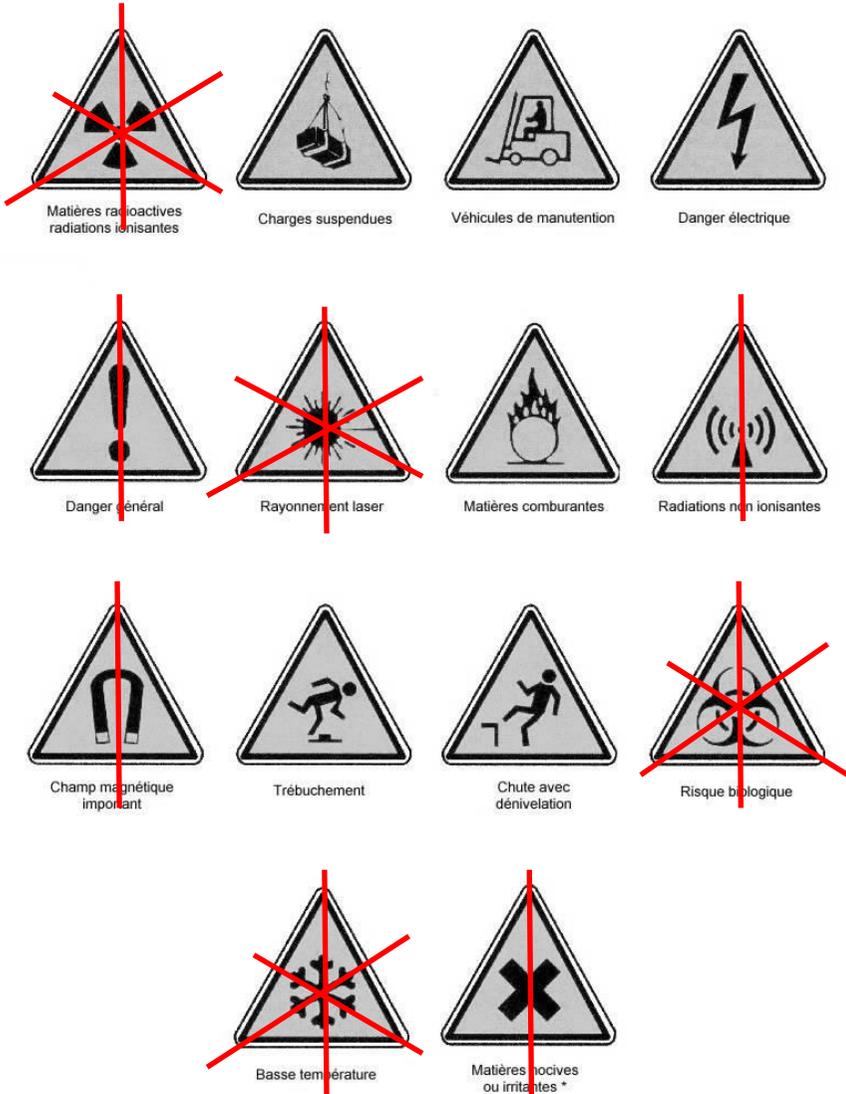


Obligation générale (accompagnée le cas échéant d'un panneau additionnel)

*) Le fond de ce panneau peut être exceptionnellement de couleur orangée si cette couleur se justifie par rapport à un panneau similaire existant concernant la circulation routière.

CORRIGE – M. QUET

Tracer les axes de symétrie (s'il y en existe) de ces panneaux de signalisation :



*) Le fond de ce panneau peut être exceptionnellement de couleur orangée si cette couleur se justifie par rapport à un panneau similaire existant concernant la circulation routière.